

Plusieurs journaux ont aussi annoncé que les bombes contenaient de nombreux projectiles. Nous avons dit que, de l'inspection de l'une de ces bombes, il résultait pour nous la conviction qu'elles ne devaient contenir que peu ou point de projectiles. L'expertise qui vient d'être faite par MM. Caron et Devisme, a établi que ces bombes ne contenaient aucuns projectiles et que toutes les blessures faites ont été produites par les éclats de l'enveloppe de la bombe.

Les experts ont retiré toutes les capsules, dévisés les cheminées et extrait de l'intérieur de la bombe une poudre grisâtre qui paraît être du fulminate de mercure. A la suite de cette opération, les deux experts et notamment M. Caron ont été indisposés par les émanations du fulminate.

Indépendamment de la bombe saisie sur Pierré lors de son arrestation, on en a trouvé une semblable au coin de la rue Lepelletier et de la rue Rossini. Il y a tout lieu de croire que cette bombe a été non pas jetée, mais déposée à l'endroit où on l'a trouvée par un des auteurs de la catastrophe du 14 janvier. Heureusement que cet instrument de mort n'a pas éclaté sous les pieds des passants et n'est pas venu augmenter encore le nombre des victimes.

Nous empruntons également à la Gazette des Tribunaux quelques détails que nous croyons inédits :

« On sait, dit cette feuille, que le chapeau de l'Empereur a été percé par un projectile. On raconte, à ce sujet, une circonstance qui mérite d'être signalée.

Il paraît qu'au moment où la voiture de l'Empereur entrait dans la rue Lepelletier, S. M. causait avec M. le général Roguet, placé sur le devant de la voiture. Comme l'Empereur ne pouvait entendre que difficilement la réponse du général, à cause des acclamations qui retentissaient autour de la voiture, S. M. se pencha vers le général Roguet en baissant la tête... C'est en ce moment que l'explosion se fit entendre, et que les projectiles pénétrant dans la voiture, l'un d'eux blessa le général à la tête, tandis qu'un autre frappait le chapeau de l'Empereur.

On a constaté, ajoute la Gazette des Tribunaux, que quatre des individus arrêtés portaient, sans doute comme signe de ralliement, des cache-nez de même étoffe et de même couleur.

Une correspondance que nous recevons de Paris au moment de mettre sous presse nous communique les détails que nous reproduisons ci-après :

M. le maréchal Magnan a voulu honorer la mémoire de l'héroïque soldat qui, blessé mortellement le jour de l'attentat, n'a pas quitté les rangs et est mort à son poste, après avoir répondu à l'appel. Le nom de ce brave vient d'être mis à l'ordre du jour.

Les autres victimes sont toujours l'objet de la sollicitude attentive de l'Empereur. On sait avec quelle touchante bienveillance Sa Majesté s'est fait adresser tous les jours les bulletins de leur santé à tous. Sa bonté ira plus loin : on m'assure qu'un projet de loi va être présenté au Corps Législatif pour donner des pensions aux victimes et aux familles des victimes de l'attentat du 14. Des récompenses autres que celles qui ont déjà été données seraient prochainement accordées.

L'instruction du complot a été suivie pour ainsi dire sans désemparer, et, si je dois en croire mes propres renseignements, le travail serait assez avancé pour que, demain ou après-demain, M. Treillard pût présenter son rapport. Je suis heureux de pouvoir ajouter que, suivant les dires des personnes bien instruites, il est

probable qu'aucun Français n'attachera son nom à cette date exécration.

L'état de santé de l'accusé Orsini est tel, qu'on ne croit pas qu'il puisse être guéri avant la fin du mois. Du moins, c'est l'opinion de ceux qui le soignent. Aucun des coupables n'a encore demandé un défenseur.

Je vous ai annoncé que les projectiles qui avaient servi à l'attentat devaient être examinés par une commission d'officiers d'artillerie. Cet examen a eu lieu, et l'on a reconnu que la charge qui se compose de fulminate de mercure était d'une force à produire 70 à 75 éclats. D'après ces données, on peut se rendre facilement compte des affreux ravages que nous avons à déplorer.

On cite un trait d'héroïsme maternel auquel a donné lieu l'attentat, qui mérite d'être raconté. Une femme (une mère), blessée au bras, avait été jetée dans un café avec son enfant, blessé lui-même. Elle avait retourné sa manche, et avec son bras ensanglanté, dit un témoin oculaire, elle aidait à soigner d'abord son enfant. Tout à coup :

— Dépêchez-vous, docteur, dit-elle au médecin, car je sens que je m'en vais.

— Comment?... mais vous n'êtes blessée qu'au bras.

— Non, docteur, j'ai une autre blessure; mais je ne le disais pas pour que mon fils fût d'abord soigné...

Là-dessus elle s'évanouit.

La malheureuse femme avait reçu au nombre une plaie affreuse qui la faisait beaucoup souffrir et qui la met en si grand danger qu'à l'heure qu'il est les médecins n'ont point encore répondu de sa vie.

Nous lisons dans la chronique du jour que publiait la Patrie dans un de ses derniers numéros :

« L'horrible événement de l'autre jour m'a fait repasser, tout frissonnant, l'histoire des machines infernales, et je me suis effrayé de la trouver si longue et surtout si variée en inventions, en procédés de toute espèce. Celui de la rue Lepelletier les surpasse tous sans doute, car je ne le trouve malheureusement que trop digne des progrès de la science moderne, qui est, il faut en convenir, aussi féconde pour le mal que pour le bien, et dont les découvertes, trop facilement vulgarisées, peut-être, sont ou très-utiles ou très-dangereuses, suivant la main qui les emploie.

Autrefois cependant, on était fort ingénieux pour ces sortes de créations, et ce qu'il faut remarquer, c'est qu'au lieu de les réserver pour quelques-uns de ces grands coups, dont notre siècle n'aura été que trop épouvanté, leurs auteurs les mettaient en œuvre pour la raison la plus futile. Ces armes, qui sont devenues des instruments spéciaux à certains révolutionnaires, comme pour mieux prouver que tout l'esprit du mal s'est réfugié chez eux, servaient alors à l'horrible satisfaction des haines personnelles.

Je ne veux citer pour preuve qu'un seul fait, moins connu que la plupart de ceux rappelés ces jours-ci, mais d'une aussi effrayante curiosité.

En 1789, il y avait encore à Senlis, comme dans un grand nombre de villes de France, une compagnie d'habiles tireurs qu'on appelait les Chevaliers de l'arquebuse. On les recrutait parmi les gens les plus considérés de la ville. C'était un honneur de prendre rang parmi eux, et par conséquent aussi une grande honte d'être éliminé après avoir été admis. Or, je ne sais pour quelle cause un horloger de la ville, nommé

Billon, eut cette honte-là; il jura qu'il en aurait raison. Comme il en voulait à la compagnie tout entière, il imagina une machine qui lui permettrait de se venger en masse; et cette machine était, à peu de chose près, la même que, soit par hasard, soit avec parti pris d'imitation, Fieschi renouvela plus tard. Etre plaignant pour le bien, passe encore, mais pour de pareilles inventions! Notre homme donc, ayant appris que le 13 décembre il y aurait à Senlis, pour une bénédiction de drapeaux, une grande solennité militaire, et sachant aussi que le cortège, dont faisaient partie les chevaliers de l'arquebuse, passerait devant ses fenêtres, disposa derrière les lames d'une jalousie une série d'armes à feu de tous calibres et chargées à éclater. Il attendit le défilé, bien sûr de ne pas manquer son coup, mais certain aussi d'être bientôt après assiégé dans sa chambre. Pour cela, il organisa un système de défense dont il sera parlé tout à l'heure.

Le cortège passe et la machine fait son feu roulant. Le commandant de la compagnie, un autre chef, plusieurs soldats tombent frappés mortellement; mais l'on a vu d'où les coups sont partis et l'on s'y précipite. La porte de la maison était barricadée, et il fallut de grands efforts pour la forcer. Cependant, Billon continuait son feu et mitraillait les assiégés. On pénétra enfin dans cette sorte de citadelle, on arrive à la porte de la chambre où se trouve le coupable, et il faut faire un nouveau siège, mais moins long que l'autre cependant, car si la porte a été mise en état de résister, la cloison ne le peut guère : on l'enfonça et l'on entra par la brèche. Le lieutenant de la maréchaussée de Compiègne, qui pénétra le premier, tombé mort, frappé à bout portant. M. de la Bruyère, de la Compagnie de l'Arquebuse, qui le suivait de près, met la main sur Billon, lui arrache son pistolet et l'entraîne.

On peut croire que tout est fini; point du tout. Billon, en se débattant, parvient à se saisir d'une mèche, qu'il avait disposée dans un coin, et la jette sur l'ouverture d'une mine préparée sous le parquet. Alors éclate une épouvantable explosion, dont il est la première victime. Le toit, les planchers de la maison, tout est enlevé, et les braves gens accourus pour s'emparer du coupable, qui leur échappe en leur faisant partager sa mort, sont écrasés sous les décombres. Bien peu survécurent : M. de la Bruyère, toutefois, fut du nombre, mais il avait perdu un œil, avait les deux rotules brisées, et avait reçu vingt-six blessures, presque toutes fort graves. Trois heures après la ruine de la maison, il était encore emprisonné entre deux énormes pièces de bois, qu'il fallut scier pour le dégager. Il garda le lit pendant huit mois, et quand on lui apporta la croix de Saint-Louis, qu'il avait si bien méritée par cet acte de bravoure, il avait encore la vue tellement affaiblie qu'il ne put distinguer la couleur du ruban.

NÉCROLOGIE.

On annonce la mort : à Lille, de Mme Louise Jacops, marquise d'Aigremont, douairière de messire Eléonore comte Déliot de la Croix, chevalier de l'Ordre de Malte, décédée le 20 janvier à l'âge de 86 ans; — à Paris, de M. Grandel, conseiller à la Cour de cassation, officier de la Légion-d'Honneur; il avait été successivement attaché au tribunal civil de la Seine comme juge et vice-président, puis à la Cour de Paris en qualité de conseiller et de président de chambre; — à Marseille, de M. de Sardé, lieutenant de vaisseau, commandant du paquebot le *Sinaï*; — à Versailles, de M. Duhot, général de brigade (27 février 1841), commandeur de la Légion-d'Honneur (12 avril 1838), chevalier de Saint-Louis, 70 ans; — à Paris, de M. Duport de Pontcharra, colonel d'artillerie en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur (22 avril 1846); — à Angoulême, de M. L.-R. Dubois de Labarre, chevalier de Saint-Louis, ancien officier au régiment des chevaliers de la Couronne, à l'armée de Condé, membre du conseil général de la Charente sous la Restauration, 85 ans; — à Ponchon (Oise), de M. P.-J. Louette, chef de bataillon en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur (8 octobre 1813); — à Uniw (Galicie), de Mgr Lewicki, cardinal métropolitain de Lemberg; — à Carlskróna (Suède), de M. le contre-amiral Petersson.

Il manquait jusqu'à ce jour un système de balance-basculé dont la précision fût incontestable.

LES BALANCES-BASCULES perfectionnées ont fait la réputation de l'inventeur, qui est le seul fournisseur des administrations publiques.

En employant le fer battu on a paré à l'inconvénient que présentait le peu de solidité des balances en général; c'est donc une garantie incontestable qui assure la vente des nouvelles balances-basculées, dont le dépôt est établi à Roubaix chez M^{rs} Deleplanque.

Toutes les balances de ce système sont pointonnées et garanties de première qualité. (Voir aux annonces.) 493)

Tous les organes de la publicité ont constaté les avantages résultant de l'emploi des LAMPES CHOUTEAU.

Ces lampes, se nettoyant sans aucuns frais, sont d'un usage facile, et, outre leur économie

réelle, elles ne nécessitent jamais de réparation. L'heureuse combinaison de ce système a fait abandonner toutes les lampes mécaniques connues. Le nettoyage se fait sans le secours du lampiste et sans outil.

Les Lampes-Chouteau produisent une clarté très-grande, sans brûler beaucoup d'huile. On ne saurait donc trop recommander cette innovation qui est destinée à un grand succès et dont l'utilité est incontestable (V. aux ann.) 763

TAXE DU PRIX DU PAIN

Pain de ménage, le kilogramme.	25
Pain de 2e qualité, idem.	28
Pain blanc, idem.	31
Pain de fleur (dit pain français, 125 gr.)	5
Les deux pains.	10
Les quatre pains.	20
Les huit pains.	40

Théâtre des Amateurs

Situé à Roubaix, rue Neuve-du-Fontenoy.

DIMANCHE 24 JANVIER 1858

Les Pauvres de Paris

Drame en 7 actes.

LUNDI 25 JANVIER

La Forêt de Sénart

Drame en 3 actes.

BRISQUET ou L'HÉRITAGE DE MON ONCLE

Comédie-vaudeville en un acte.

Dimanche, lever du rideau à 6 heures; Lundi, à 6 heures et demie précises.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

ANNONCES

ROUBAIX, RUE DE LA PLACE-VERTE, 23
Chez M. VÉRY, Commissaire central de police.

Vente pour cause de départ

d'un BEAU MOBILIER EN NOYER

Cuisinière, Glace, Pendule, Vins

Le Lundi 25 Janvier 1858, à 10 heures et demie du matin et à 2 heures après-midi.

Détail : Secrétaire, table ronde, 2 lits, 2 tables de nuit en noyer, 6 chaises en noyer garnies en crin, une console en acajou et marbre, pendule, vases avec bouquets sous globes, glace, 2 autres bois de lits, lit de sangles, armoire, commode, bergère, fauteuils garnis, chaises en paille, tables carrées, lingo, cuisinière, batterie de cuisine en cuivre et en étain, un beau calorifère, bureau, baignoire en zinc, 120 bouteilles bon vin de Bordeaux, etc., etc.

On commencera la vente par la batterie de cuisine; les beaux meubles seront vendus après midi.

M. Loridan, Commissaire-priseur, procédera à cette vente. (855)

AVIS.

Le public est informé qu'à dater d'aujourd'hui il pourra voir à l'estaminet de *Gibraltar*, place du Marché-au-Charbon, une VACHE VIVANTE, véritable phénomène qui a été examiné avec intérêt par tous ceux qui s'occupent d'histoire naturelle. — Cette vache possède sept pieds, une main, une double queue dont une belle queue de cheval.

C'est le seul animal de ce genre qu'on ait vu en Europe. (853)

On demande à ACHETER

Trois numéros du journal *l'Echo du Nord*, du 6 janvier 1858.

S'adresser rue Neuve, 20, à Roubaix. (843)

LITHOGRAPHE On demande un imprimeur lithographe, chez J. Reboux 20, rue Neuve, à Roubaix.

Demande d'emploi.

Un contre-maître de filature de laine, ayant fait ses preuves, désire se placer.

Réponse au bureau du journal, sous les initiales X. X. (854)

Demande d'emploi

Un jeune homme de 25 ans, parfaitement au courant des écritures du commerce (partie simple et partie double), désire trouver un emploi à Roubaix.

Il donnera toutes garanties et produira de bons certificats.

S'adresser au bureau de ce journal, sous les initiales W. X. (852)

et moi nous nous confions à l'avenir, et puisque le présent nous échappe et qu'on en dispose contre nous, nous avons pensé que...

- Achevez.
- Qu'en épousant un homme de...
- De mon âge.
- De votre âge...
- Eh bien?
- Le temps d'attente et d'épreuve aurait un terme.

Ces mots furent dits d'un ton de voix si bas, avec un accent si étouffé, qu'il fallait la finesse d'ouïe qu'avait conservée M. de la Tour pour qu'il les entendit. Il voulut répondre à cette cruelle confidence : il voulut étendre la main vers cette fiancée trop véridique, dont l'obésité avait de si fatales prévisions, mais la place qu'occupait auprès de lui mademoiselle de Limeuil était vide, la jeune fille avait disparu; il la cherchait vainement dans les allées du jardin, et au bout de quelques minutes il vit briller de la lumière dans son appartement. Alors il regagna la porte du jardin et rentra chez lui avec le poids de son âge et riche d'une vérité qui lui avait échappé jusque-là.

Le lendemain il s'empressa de se rendre auprès de M. de Limeuil.

— Mon ami, lui dit-il, il m'est arrivé cette nuit un accident qui m'a donné à penser et qui a changé mes projets. Je renonce au mariage, et je viens retirer ma parole.

— Vraiment, monsieur, c'est là votre dernier mot?

— Oui; j'ai sept ans de plus que vous, mon ami, et il serait par trop ridicule de...

— Eh bien! monsieur, le mal n'est pas grand; je n'ai pas, moi, refusé positivement M. de Cernay, et je vais renouer avec lui une

négociation qui n'est pas rompue.

— Permettez; j'ai un gendre à vous proposer. C'est M. Alfred de Livry, un jeune homme fort aimable et qui est mon parent, qui aime votre fille, et...

— Vous plaisantez! M. de Livry, un jeune homme dont toute la fortune consiste en douze cents francs d'appointements, que le premier caprice d'un chef de division peut lui enlever.

— Mais je suis riche, moi?

— Ah! si vous le faites votre légataire universel, c'est différent.

— Du tout, je n'entends pas m'arranger de façon à ce que qui que ce soit au monde, aide ma mort pour être heureux. Je lui donne vingt mille francs de rente tant que je vivrai; après moi il s'arrangera il pourra.

Le mariage eut lieu, et les jeunes époux durent leur bonheur à une vérité cruelle, mais hélas! bien vraie.

MARIE AYCARD.

Depuis le commencement de ce mois on remarque sur tous les pianos de Paris et des départements le nouvel *Almanach musical* pour 1858, dont la cinquième année vient de paraître, et n'est pas inférieure aux précédentes. Tout est musical dans cet almanach, depuis le calendrier, qui ne donne pas seulement les quantités et les saints, mais qui indique aussi, que tel jour est l'anniversaire de tel événement musical; jusqu'aux anecdotes, jusqu'aux rébus, qui ont la musique et les musiciens pour sujet. — Le prix de ce petit album, qui est doré sur tranche et qui contient des morceaux de musique de piano, des portraits, etc., n'est que de 50 cent. (Voir aux annonces.) (828)